

COMPTE-RENDU
de la réunion du
Conseil Municipal

du 03 septembre 2012

L'an deux mille douze, le trois septembre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel TILLARD.

Etaient présents :

Monsieur TILLARD Michel, Mesdames GATTEPAILLE Marie-Paule, RECOULES Gabrielle

GAUTIER Valérie, HAUGMARD Léone, OHEIX Marie-Ange, ORAIN Catherine, Messieurs , BUGEL Gervais, ORAIN Yves, PLAISANCE Yann, SYLVESTRE Jean-Michel, PLISSONNEAU Jean-Marc, ORAIN Ludovic, LOYER Pascal.

A 20H 00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Monsieur Ludovic ORAIN en qualité de secrétaire de séance.

- Approbation du compte-rendu du 18/06/2012

Aucune remarque sur le compte-rendu présenté

1 - Avant projet sommaire : Aménagement paysager îlot mairie/groupe scolaire

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que suite à la réunion de juillet sur le sujet, différentes esquisses avaient été travaillées avec la société LINÉA, afin que celle-ci puisse poursuivre son étude d'aménagement de l'îlot mairie/groupe scolaire.

La société LINÉA a donc déposé un avant projet sommaire des travaux.

Une réflexion sur l'aménagement décomposé en 7 secteurs différents autour de la bibliothèque, le groupe scolaire, la mairie/salle polyvalente, la rue de la mairie et la rue du clos guerrioux.

Le Conseil Municipal après délibération considère que le chiffrage présenté est important et propose de réunir un groupe de travail et de reprendre en détail l'étude sur chaque secteur.

2 - Décision Modificative du budget N°2

Cette DM n°2 concerne simplement une régularisation des dépenses d'investissement par rapport aux marchés retenus au cours des dernières réunions :

-études Plan Local d'Urbanisme : + 8 300€

et études Service Public d'Assainissement Pluvial : + 24 000€

3 - Avis sur le rapport d'activité 2011 de la Communauté de Communes Loire et Sillon

Mr le Maire présente à son assemblée délibérante le rapport annuel d'activité 2011 réalisé par la Communauté de Communes de Loire et Sillon.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport et notamment :

- Les services de la CCLS,
- Les indicateurs financiers : dépenses et recettes.
- Les actions de la CCLS,
- L'information.

Le Conseil approuve le rapport et informe qu'il est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

4 - Rapport annuel 2011 sur le service d'élimination des déchets

Mr le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel 2011, sur le service public d'élimination des déchets réalisé par la Communauté de Communes de Loire et Sillon.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport et notamment :

- Les indicateurs techniques :
La collecte ,les tonnages, le traitement pour les ordures ménagères, le tri sélectif ainsi que la déchetterie.

- Les indicateurs financiers : dépenses et recettes.

Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et informe que le document est mis à disposition du public.

5 - Rapport annuel 2011 sur le service public d'assainissement non-collectif

Mr le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel, année 2011, sur le service public d'assainissement non collectif réalisé par la Communauté de Communes de Loire et Sillon qui a la compétence assainissement non collectif.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport et notamment :

- Les indicateurs techniques : Contrôle des installations neuves, contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.
- Les indicateurs financiers : Montant des redevances et le recouvrement, état des dépenses et recettes

Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2011 sur le service public d'assainissement non collectif, informe que le document est mis à disposition du public.

6 -Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Monsieur le maire présente à son assemblée délibérante le rapport annuel 2011 sur le prix et le qualité du service public d'eau potable réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Bassin de Campbon

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport et notamment :

- Indicateurs techniques : Volume d'eau distribuée, nombre d'abonnés, consommation moyenne par abonné, rendement du réseau, investissements annuels, la gestion des services
- Indicateurs financiers :
Les tarifs de vente de l'eau, bilan financier.

Le Conseil municipal, approuve le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service d'eau potable et informe que le document est mis à disposition du public.

7 - PVR ,extension du réseau électrique et téléphonique

Le conseil municipal prend connaissance d'un devis d'extension du réseau électrique et téléphonique pour la référence 139.12.003AU à l'issue de la procédure d'autorisation d'urbanisme, réalisé par le SYDELA, Syndicat Départemental d'énergie

Considérant que l'implantation des nouvelles constructions nécessitera la réalisation de travaux d'extension du réseau électrique, dont le coût s'élève à 1 924 €HT et du réseau téléphonique pour 1 380€ HT.

Le Conseil Municipal,

- décide d'engager les travaux d'extension des réseaux correspondant aux devis présentés,
- fixe à 100% la part du coût de la voie nouvelle laissée à la charge des propriétaires fonciers- le terrain fera l'objet d'une division de parcelle à 50%, la dépense sera donc récupérée à cette hauteur de 50% auprès de chaque propriétaire.

8 - Travaux de bâtiment (devis)

Monsieur Yves ORAIN, adjoint aux bâtiments, donne lecture de deux devis déposés pour la fourniture et pose d'un grillage le long du bâtiment accueil périscolaire.

Un grillage à l'identique de celui installé au groupe scolaire en 2009.

Le coût s'élève à :

3 048€ HT pour la création d'une clôture en panneaux soudés de couleur blanche avec 18 poteaux et la fourniture et pose d'un portillon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et étudié les différentes offres :

- Approuve les travaux de pose du grillage, comme ci-dessus indiqués,
- Accepte les devis présentés par l'entreprise Créa-paysage 44130 Notre Dame des Landes.

9 - Renouvellement du poste de ménage pour l'école

Suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école en septembre 2011, un poste de travail avait été créé pour les besoins supplémentaires en travaux de ménage.

Compte tenu du maintien des effectifs sur 2012, le maire propose de renouveler le poste de ménage pour un an.

Le Conseil Municipal, décide de créer un emploi pour le service ménage rémunéré sur la base de l'échelle n°3, pour une durée hebdomadaire de 12.30 heures (annualisées).

10 - Maintien du poste complémentaire à l'accueil

Afin de pouvoir prévenir de la continuité du service administratif de la Mairie et compte tenu des remplacements de congés maladie réalisés sur juillet, août et de prochains certainement en octobre/novembre, un recrutement sera effectué pour cette période suivant les dates déposées.

11 - Création d'un groupe de travail pour l'élaboration du règlement du cimetière

Composition du groupe de travail :

Michel TILLARD, Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gabrielle RECOULES, Yves ORAIN, Jean-Michel SYLVESTRE.

12 - Désignation d'élus pour l'étude SDAP

La première réunion de l'étude de création du Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial est fixée au vendredi 14 septembre à 14h00.

Les élus désignés : Michel TILLARD, Marie-Paule GATTEPAILLE et Jean-Michel SYLVESTRE.

13 - Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Demande d'installation d'un Relais collecte textile : sans suite.

Demande particulière d'un camion pizza pour emplacement : Refus du conseil.

Information de Madame RECOULES, adjointe restaurant scolaire, sur sa participation à une formation accompagnée de l'agent du service Madame VINET.

Formation « sensibilisation hygiène et nutrition scolaire » qui avait lieu sur site à Angers auprès de la société RESTORIA, nouveau prestataire livrant les repas au restaurant scolaire à compter de cette rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au lundi 01 octobre à 20H00.

